

REPUBLIQUE DU NIGER
Fraternité – Travail – Progrès



**MINISTRE DES TRANSPORTS
ET DE L'EQUIPEMENT**

135
Arrêté n° /MT/EQ/ANAC/DG/DSFAC/DTA

du 23 AOUT 2024

portant désignation du Coordonnateur national chargé de l'implémentation des systèmes API (Renseignements Préalables Concernant les Voyageurs) et PNR (Données des Dossiers Passagers) au Niger

AGENCE NATIONALE DE L'AVIATION CIVILE *AP*

LE MINISTRE DES TRANSPORTS ET DE L'EQUIPEMENT,

- Vu la Proclamation du Conseil National pour la Sauvegarde de la Patrie en date du 28 juillet 2023 ;
- Vu l'ordonnance n°2023-01 du 28 juillet 2023, portant suspension de la Constitution du 25 novembre 2010 et créant le Conseil National pour la Sauvegarde de la Patrie (CNSP) ;
- Vu l'ordonnance n°2023-02 du 28 juillet 2023 portant organisation des pouvoirs publics pendant la période de transition ;
- Vu la Convention relative à l'Aviation Civile Internationale signée à Chicago le 07 décembre 1944 ;
- Vu l'ordonnance n°2010-023 du 14 mai 2010 portant Code de l'Aviation Civile en République du Niger ;
- Vu le décret n°2010-735/PCSRD/MTT/A du 04 novembre 2010 déterminant l'organisation et le fonctionnement de l'Agence Nationale de l'Aviation Civile (ANAC-Niger) ;
- Vu le décret n°2021-209/PRN/MT du 26 mars 2021 portant adoption du Programme National de Sûreté de l'Aviation Civile (PNSAC) ;
- Vu le décret n°2023-20/P/CNSP du 07 août 2023 portant nomination du Premier Ministre ;
- Vu le décret n°2023-035/P/CNSP du 09 août 2023 portant nomination des membres du Gouvernement et complété par le décret n°2024-153/P/CNSP du 19 février 2024 ;
- Vu le décret n°2023-068/P/CNSP du 08 septembre 2023 portant organisation du Gouvernement et fixant les attributions des Ministres d'Etat, des Ministres et du Ministre Délégué et les textes modificatifs subséquents ;
- Vu le décret n°2023-080/P/CNSP/MT/EQ du 09 septembre 2023 portant organisation du Ministère des Transports et de l'Equipeement complété par le décret n°2024-011/P/CNSP/MT/EQ du 04 janvier 2024 ;
- Vu l'arrêté n°000155/MT/SG/ANAC/DG/DTA du 21 octobre 2021 portant adoption du Règlement Technique de l'Aviation Civile (RTAC 9) relatif au Programme National de Facilitation du Transport Aérien (PNFTA) ;

Sur Rapport du Directeur Général de l'Agence Nationale de l'Aviation Civile ;

ARRETE :

Article premier : L'Agence Nationale de l'Aviation Civile (ANAC-Niger) est désignée Coordonnateur national pour l'implémentation des systèmes API (Renseignements Préalables Concernant les Voyageurs) et PNR (Données des Dossiers Passagers) au Niger.

Articles 2 : Sont abrogées, toutes les dispositions antérieures contraires.

Article 3 : Le Secrétaire Général du Ministère des Transports et de l'Equipement et le Directeur Général de l'Agence Nationale de l'Aviation Civile sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié au Journal Officiel de la République du Niger.

Ampliations :

SP/CNSP	1
CAB/PM	1
CAB/MT/EQ	1
CAB/MDN	1
CAB/MI/SP/AT	1
CAB/ME/F	1
CAB/MJ/DH	1
HAPDP	1
DGDSE	1
DHIA	1
NSH	1
BAR	1
J.O.R.N	1

Colonel Major SALISSOU MAHAMAN SALISSOU

Commandeur dans l'Ordre National du Niger

